PRÉPARER L'APRÈS BLANQUER

25 MAI 2022

De ces cinq années de «gouvernance» Blanquer, l'école publique ne sort pas renforcée. Bien au contraire. Cette situation n'est bien sûr pas à mettre au compte du seul JM Blanquer, mais elle résulte aussi de plusieurs décennies de politiques néfastes conduites par des gouvernements divers. La pandémie l'a juste aidé dans son entreprise.
Cinq ans que Blanquer est là et poursuit un sale projet : le temps est maintenant venu d'en dresser le bilan, d'en dévoiler toute la nocivité pour enfin, penser une École nouvelle et émancipatrice.
Dès le début, il dévoilera les grands axes de sa vision de l'École en tentant de museler et mettre au pas l'ensemble des personnels, en faisant des cadeaux au privé, en s'attaquant à ce qu'il reste de formation, en s'attaquant à la liberté pédagogique et en supprimant une évaluation indépendante du système scolaire.
Avec opiniâtreté, il s'est évertué à modeler l'École selon sa propre vision, multipliant expérimentations et injonctions pédagogiques. Il n'a pas hésité, devant les piteux et discutables résultats de ses expériences ou errements, à museler ses contradicteurs·trices : la criminalisation de l'action syndicale est à l'œuvre partout. Ainsi l'article premier de la loi pour une école de la confiance visait-il à empêcher toute expression critique de la part des enseignant·es, lesquels ont été sommé·es, au nom d'une confiance décrétée, d'infléchir voire modifier leurs pratiques pédagogiques.
De la même façon, le Conseil National d'Évaluation du Système Scolaire (organisme indépendant composé de député·es et sénateurs-sénatrices de gauche comme de droite) a disparu pour être remplacé par le Conseil D'Évaluation de L'École (6 personnes nommées par le ministre et 4 représentant·es du ministère).
Enfin, la loi de transformation de la fonction publique, qui a dépouillé les agents du service public de leurs droits collectifs, a été promulguée. Les oppositions et critiques, constructives ou non, ont ainsi été muselées.

2 Une école de plus en plus inégalitaire ou école du tri social ?

Blanquer a eu alors les coudées franches pour gérer l'École de manière totalement verticale.
S'en est suivie une série de contre réformes menées à marche forcée et bien entendu sans la moindre concertation :

- La nocivité de la contre-réforme du bac et des options n'est plus à démontrer. Pour un grand nombre d'élèves, la prétendue liberté de choix dans les options est illusoire. En effet, l'inégale répartition des options sur le territoire ne permet pas à tous·tes les élèves, une même liberté de choix. Certain·es opteront donc par défaut pour des enseignements géographiquement plus accessibles. Loin de réduire les inégalités, la réforme des options les accroît et l'accès aux différentes filières est de plus en plus genré. La réforme du baccalauréat, quant à elle, en mettant en avant le contrôle continu, entraîne la mise en concurrence des établissements d'une part et l'affaiblissement du caractère national de ce diplôme.
- Il en est de même pour l'application PARCOURS SUP : critères de sélections opaques et arbitraires privilégiant systématiquement les classes sociales les plus favorisées. Ces modalités d'orientation génèrent incertitude, anxiété et attente angoissante.

- Contre-réforme de l'enseignement professionnel : réduction drastique des enseignements généraux et professionnels, casse de la qualification des élèves au profit de l'employabilité sous prétexte «d'excellence» et de «chefs d'œuvre».
- Retour aux "fondamentaux" *lire, écrire et compter* et quasi-imposition de la méthode syllabique.
- Les évaluations nationales telles qu'elles sont pensées et réalisées visent notamment à mettre les écoles en concurrence.
- Dédoublement vanté des CP qui ne concerne que 5% des élèves et qui fît pourtant l'objet d'une évaluation défavorable dans 2 notes de la DEPP
- Réflexions surréalistes et passéistes sur la "tenue républicaine" des lycéennes et des collégiennes.
- Disparition d'une véritable formation initiale professionnalisante.

Toutes ces contre réformes se sont faites à moyens constants et, alors que l'École était exsangue, le ministre Blanquer a trouvé tout à la fois le moyen de rendre deux années consécutives de l'argent à Bercy et de financer un fantomatique syndicat lycéen vassal.

3 Des personnels malmenés

Bien entendu, la construction de « l'École de Blanquer », ne peut s'accommoder d'avis divergents, et ne saurait reconnaître l'expertise des enseignant·es et des autres acteurs-actrices de l'Ecole. C'est donc tout naturellement que l'on a tenté de nous reléguer au rang de simples exécutant·es d'une parole magistrale.

Rappelons-nous le mépris affiché par M. Blanquer lorsque, au plus fort de la pandémie, il regrettait sur les ondes *"l'absentéisme"* des enseignant·es, confondant alors à dessein absences et absentéisme.

Nous n'oublions pas les tragiques disparitions de nos deux collègues Samuel Paty et Christine Renon et l'attitude de M. Blanquer. Lequel, après une empathie "de circonstance", s'est empressé de dénoncer un imaginaire "islamo-gauchisme" sévissant dans les établissements supérieurs ou bien s'est essayé à démontrer combien la loi Rilhac pouvait être profitable à des directeurs-directrices submergé·es de tâches administratives.

Pour justifier le déclassement des enseignant·es au rang de simples exécutant·es de la volonté ministérielle, Blanquer a usé largement de références aux neurosciences. Le pas à pas de la science concernant la COVID a été aussi utilisé et mis en avant pour justifier les remaniements incessants de la FAQ et masquer l'impréparation du ministère : protocoles annoncés dans la presse, manque de matériel et de clarté dans les consignes...

En prétendant conduire ses contre réformes en suivant les plus récentes conclusions scientifiques, le ministre Blanquer tend à empêcher tout propos critique. Les méthodes pédagogiques prônées s'appuient sur des évaluations marquées par une approche minoritaire et contestée des neurosciences. Ce choix sélectif, à sens unique, a pour corollaire des choix didactiques passéistes, péremptoires, prescriptifs. C'est une instrumentalisation des neurosciences. En outre, l'injonction est sans précédent.

On nous demande d'accorder toute notre confiance à la bienveillance d'un ministre éclairé par la science, nous soumettrons-nous aveuglément en mettant aux oubliettes notre liberté pédagogique et notre professionnalisme ?

En voulant administrer l'École comme on gère une entreprise pour en accroître la rentabilité immédiate, le ministre a tenté par divers moyens d'annihiler l'esprit de corps des agent·es de l'Éducation Nationale.
En confisquant, dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction Publique, le droit de regard des commissions paritaires sur l'avancement des personnels, en multipliant les postes dits «à profil», en accordant à certain·es des primes aux montants variables, en annonçant possible le futur recrutement d'enseignant·es par les directeurs·trices à Marseille, en créant des corps nouveaux et en en opacifiant les conditions d'accès, Blanquer a fractionné le corps enseignant et cela a engendré une grande disparité tant sur le statut et les missions que sur la rémunération des personnels. À titre d'exemples :

- Indépendamment de la COVID, il y a un recours massif aux contractuel·les particulièrement dans le 2nd degré (40 % des enseignant·es des LP aujourd'hui!) mais aussi dans le 1er degré avec pour corollaire une baisse significative des postes aux différents concours (CRPE, CAPES, CAPLP…).
- La loi 3DS amorce la fin du statut national des personnels administratifs des EPLE.
  Cela entraîne une très grande précarité des personnels et accentue les disparités.
- Dans le 1er degré, avec la loi Rilhac, les adjoint·es lambda ne sont plus que des exécutant·es, juste associé·es à la marche des écoles et soumis au bon vouloir d'une direction nouvellement dotée d'une autorité fonctionnelle lui imposant de mettre en œuvre des mesures venues du ministère sous forme de décrets. Avec cette autorité fonctionnelle, le .la directeur.trice se verra attribuer des prérogatives semblables à celles des chef·fes d'établissements (notation des enseignant·es...). Cette qualité pouvant lui être retirée du jour au lendemain, il ne fait guère de doute que seul·es les plus dociles et les plus soumis·es la conserveront.
  Cela pourrait à terme également entraîner la dégradation des rapports, au sein même des écoles, entre directions et enseignant·es, les directeurs·trices passant du statut de collègues à celui de supérieur·es.
- Dans le 2nd degré, le CA n'a plus les mêmes prérogatives *(ordre du jour imposé non amendable...).*

Fort heureusement, et bien malgré lui, la morgue et le mépris affiché du ministre à notre endroit, lors de ses trop nombreuses apparitions télévisuelles, ont permis, le 13 janvier dernier, la puissante expression d'un sentiment d'exaspération unanime. S'il y a toutes les raisons de se réjouir de ce sursaut de dignité retrouvée, nous ne pouvons-nous en contenter.

4 Quelle École pour quelle société

Blanquer n'est pas le seul responsable, il est le porteur d'un projet idéologique et politique libéral avec une vision utilitariste de l'école. Il s'agit d'une entreprise de libéralisation des services de longue date, marquée par l'Accord de Marrakech et l'AGCS (1994).
Si l'école de la Nation en est arrivée là, c'est peut-être parce que, négligeant sa vocation première de former des citoyen·nes libres d'action et de pensée, elle s'évertue à former du mieux qu'elle le peut les actrices-acteurs efficaces et dociles d'un système libéral établi et dont la validité n'est jamais remise en question.
En menant une politique managériale, en favorisant les écoles privées, en interdisant l'écriture dite «inclusive», … il a combattu l'école mais aussi une société égalitaire, non sexiste.

Il a utilisé un discours quasi-obsessionnel sur la laïcité pour orienter l'école selon une idéologie oscillant entre la droite et la droite extrême. L'invention du «wokisme» qui mettrait en danger l'école procède de la même manipulation.
En cinq ans, le ministre Blanquer, est parvenu à jeter les bases d'une école inégalitaire, privilégiant la performance individuelle à l'universalisme, la gestion hiérarchisée à la réflexion et la construction collective. Cette école de Blanquer est à l'opposé des valeurs défendues par la CGT Educ-Action. Aussi, nous devons nous préparer à la combattre sans relâche.

5 Ce que nous voulons maintenant

La logique destructrice de Blanquer semble suffisamment partagée par le camp libéral et l'extrême droite, qui souhaitent mettre à bas l'école publique, pour susciter notre vigilance ; les dernières propositions de Macron sur le recrutement des enseignant·es et la mise en concurrence apparaissent ainsi comme des reprises des antiennes bien connues de la droite classique.
Il est donc absolument nécessaire de faire cesser cette entreprise de destruction de l'École publique, d'unir le corps enseignant et d'alerter sur les idéologies voulant instrumentaliser l'École au service d'une société de plus en plus libérale et inégalitaire.
Plus que jamais, il semble primordial de travailler à restaurer la cohésion des équipes (au sens large) dans les établissements scolaires. D'affirmer l'égale importance de chacun et chacune dans les établissements. De considérer la parole de tous et toutes pour acter des décisions démocratiques et consensuelles. À l'École de la Confiance, substituer l'École de la Concorde.
Le cadre est à reprendre de fond en comble :

- Abroger les contre-réformes du bac et du système d'option ;
- Supprimer l'application Parcours Sup ;
- Revendiquer le lycée unique ;
- Mettre des moyens à la hauteur pour la scolarisation des élèves à besoin éducatif particulier, dont les effectifs sont en hausse constante (1er et 2nd degrés) sans que les moyens soient mis en concordance. Ceci engendre des conditions de travail dégradées pour les élèves concernés, leurs camarades, les AESH et les enseignant·es et donc assurer des conditions de travail dignes et un statut aux AESH.
- Réduire les effectifs de toutes les classes ;
- Réduire le temps de travail pour tous·tes ;
- - Supprimer les évaluations nationales, qui ne servent et n'ont toujours servi qu'à réguler de manière plus ou moins autoritaire les pratiques pédagogiques et à mettre les écoles en concurrence ;
- Supprimer les postes à profil ;
- Arrêter le recours aux personnels précaires qui concourt à une contractualisation systémique dans l'éducation nationale et exiger une titularisation immédiate des contractuel·les et précaires sans condition de concours ni de nationalité et avec prise en compte des V.A.E.
- Abroger la loi Rilhac ;
- Revoir de fond en comble la formation de tous les personnels et notamment rétablir une vraie formation initiale ;
- Abroger la loi de transformation de la Fonction publique ;

- Lutter contre tous les dispositifs d'évaluation des établissements scolaires, notamment le nouveau dispositif d'évaluation des écoles dans le premier degré, fondé sur une vision managériale de l'école, qui ne fera qu'accroître inutilement la charge de travail des collègues, la concurrence entre établissements et les tensions entre parents et enseignant-e-s ;
- Rétablir l'accès aux concours de recrutement des enseignant·es au niveau bac+3 et bénéficier d'une formation initiale rémunérée de 2 ans ;
- Revaloriser les salaires ;
- Augmenter le nombre de postes au recrutement ;
- Rétablir puis augmenter le nombre de postes d'infirmières, médecins et psychologues scolaires, postes UPE2A, RASED et dispositifs comme celui des ULIS, etc.

6 Stop à la destruction de l'École publique !

Il est temps que cela s'arrête et que nous repassions à l'offensive, le plus rapidement possible, dès maintenant :

- Informer, former les collègues dans nos établissements en présentant notre bilan, nos analyses, en exposant nos propositions pour une École émancipatrice ;
- Reprendre contact avec les fédérations de parents d'élèves pour mener des actions communes : une vraie formation pour les enseignant·es pour une école de qualité, pour une école respectant les rythmes des enfants, pour une école accueillant la diversité, pour une école de l'égalité ...
- Mener des campagnes unitaires avec d'autres syndicats, notamment SUD et les syndicats de la FSU : boycott des évaluations nationales, refus d'appliquer des méthodes toutes faites, contre-animations pédagogiques, nuits des écoles… mais aussi des moyens pour l'école et des augmentations salariales.

Une autre école dans une autre société, cela reste toujours possible ... par nos luttes.
Cette autre École intégrera sans indemnité ni rachat les établissements de l'enseignement privé dans un grand service public d'Éducation, unifié, laïc et transformé dans l'optique du projet d'École de la CGT Éduc'Action.
Ces personnels seront intégrés dans la Fonction Publique.

GLOSSAIRE :

AESH : Accompagnant·es d'élèves en situation de handicap

CA : Conseil d'administration

CAPLP : Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel

CRPE : Concours de recrutement de professeur·e des écoles

EPLE : établissement public local d'enseignement

AGCS : Accord général sur le commerce des services

CAPES : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

CP : cours préparatoire

DEPP : direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

LOI 3DS : Loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale